



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 23 juin 2020
Date de publication : 07 juillet 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.29.06.56

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Aménagement du passage
de l'Arsenal

Secrétaire de séance

Mme Isabelle MANGIN

Rapporteur

M. Patrice CERNELA

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Isabelle DELAINE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à M. Daniel GERMOND

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Ako HAMDAROU (DCM 20.29.06.36-37) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 20.29.06.49) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 20.29.06.50) ; M. Daniel GERMOND (DCM 20.29.06.50) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.29.06.62)

La Ville de Dole a engagé en 2020 des études pour réaliser, à court terme, des travaux sur le vaste secteur dit de l'Arsenal avec la mise en valeur du passage de l'Arsenal entre la rue Chiffлот et la rue des Arènes.

C'est en 1988 que l'Hôtel de Ville de Dole s'est implanté dans un ancien refuge du XVIIème siècle ; le bâtiment s'est alors « retourné » côté remparts arasés et la place de l'Europe a été créée par suppression de nombreux ateliers et bâtiments divers sans grand intérêt. On parle alors du secteur dit de l'Arsenal, en référence au bâtiment à l'abandon qui avait autrefois cet usage.

Aujourd'hui, se pose la question des liaisons entre tous les équipements majeurs qui occupent le site. Par ailleurs, il convient de traiter des problématiques de stationnement et de prendre en compte également des mobilités alternatives à l'automobile et, plus globalement, la thématique du traitement des espaces publics.

La réponse à apporter passe nécessairement par la mise en valeur du passage de l'Arsenal entre la rue Chiffлот et la rue des Arènes. Cet espace, traité en passage public pour modes doux, permettra une jonction directe entre plusieurs équipements majeurs de la ville (musée, lycée, hôtels de ville et d'agglomération, futur complexe aquatique et sportif, théâtre...).

Dans un premier temps, et avant que ne se poursuivent les réflexions portant sur la transformation de cet espace fermé et à l'abandon, pourtant à fort potentiel patrimonial, il est nécessaire de procéder, dans le respect des dispositions du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, à la démolition et au curetage de divers édicules, d'une maisonnette et des anciens ateliers ruinés. Cela porte le montant des travaux et études nécessaires à 77 949,80 € HT.

Coût du projet :

DÉPENSES	MONTANT (en € HT)
Lot unique	77 949 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

FINANCEURS	MONTANT (en € HT)	TAUX
État	31 180 €	40 %
Département du Jura	27 282 €	35 %
Autofinancement	19 487 €	25 %
TOTAL	77 949 €	100%

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 23 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le nouveau projet et son plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** chaque financeur au taux le plus élevé,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

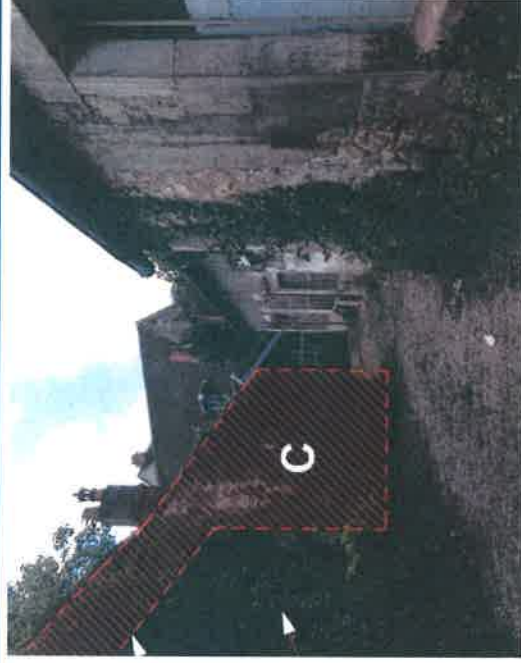
Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances
Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
État
Département du Jura

Fait à Dole, le 29 juin 2020
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOLY



**Aménagement du « Passage de l' Arsenal »
et cession d'une parcelle à Mme et M. GROSJEAN**



à démolir

